



MANIFESTE ÉTHIQUE DE L'INGÉNIERIE CONTEMPORAINE

JANVIER 2026

→ PREAMBULE¹

Dans ce manifeste, l'ingénierie est définie comme l'étude globale – fondée sur l'application des sciences – et la réalisation d'un objet (à toute échelle), d'un système technique, d'un système vivant ou d'un système hybride ; étude intégrant ses usages, applications ou services rendus.

L'ingénierie couvre les champs de la recherche, du développement, de la conception, de la réalisation (construction, fabrication, production, ...) ainsi que de la maintenance et du recyclage.

L'ingénierie a vocation à contribuer au progrès humain, à préserver le bien commun de l'humanité. Or, elle rend possible la mise en œuvre concrète de réalisations technologiques de plus en plus puissantes et capables de transformer à grande échelle le monde dans lequel nous vivons. Les acteurs de l'ingénierie² ont donc une responsabilité collective croissante envers la société, envers les générations actuelles et futures. Ce manifeste vise à les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, en les incitant à agir avec discernement et à assumer solidairement leur responsabilité sociale, environnementale ainsi que professionnelle.

Huit recommandations

Des recommandations sont mises ici en exergue qui trouvent leur explicitation et leur justification dans le texte qui les accompagne.

1. Interroger les valeurs, les principes, les exigences, les besoins qui sont attachés à tout projet d'ingénierie (recherche, développement, réalisation, ...).

Responsabilité sociale

2. Promouvoir la création de valeur sociale et sociétale dans tous les projets, en plaçant la qualité de vie, la santé et la sécurité au centre des préoccupations des acteurs de l'ingénierie.
3. Informer de manière transparente et en temps utile toutes les parties prenantes sur les risques, implications et impacts potentiels des projets, en les associant autant que possible aux décisions.
4. Partager chaque fois que possible les connaissances, expériences et bonnes pratiques afin de contribuer à la diffusion du savoir et fournir aux débats publics des données robustes.

Responsabilité environnementale

5. Proposer des solutions techniques efficientes et soutenables, visant à réduire l'impact environnemental des réalisations de l'ingénierie, notamment par la décarbonation des activités humaines et la préservation de la biodiversité.
6. Rechercher la sobriété dans la conception et l'utilisation des systèmes, en limitant la consommation de ressources naturelles, notamment l'eau, et en favorisant la réparabilité et la recyclabilité des produits.

Responsabilité professionnelle

7. Faire preuve d'honnêteté et de transparence dans toutes les actions professionnelles, en reconnaissant les contributions des autres et en mentionnant, le cas échéant, les apports des intelligences artificielles utilisées.
8. Promouvoir la mixité et la diversité au sein des équipes et assurer une progression professionnelle équitable au sein des métiers de l'ingénierie.

¹ Ce manifeste, initié par l'Académie des technologies, publié à l'occasion de l'Année de l'ingénierie (septembre 2025 – juin 2026), prend en considération des chartes publiées en France, par exemple la charte de l'ingénieur (IESF) ou les chartes de l'ingénierie « pour le climat et la biodiversité » et « pour la mixité » (Syntec Ingénierie), ainsi que des chartes publiées à l'étranger (VDI en Allemagne ou IEEE aux Etats-Unis). Ce texte tient compte des réactions d'étudiants et de jeunes cadres à la lecture d'une version précédente. Il intègre les réflexions d'organisations partenaires de l'Année de l'ingénierie.

² Personnes morales (entreprises, laboratoires, établissement de formation, ...) ou personnes physiques (chercheurs, enseignants, ingénieurs, techniciens, opérateurs et ouvriers, designers, managers de projet ou d'équipe technique, ...).

→ RESPONSABILITE SOCIALE

→ Crédit de valeur

Le progrès humain, à court et long terme, passe par la création de valeur sociale et sociétale. La création de valeur économique, généralement associée, sert cette ambition.

→ Qualité de vie et risques

La santé, la sécurité, et plus généralement la qualité de vie, sont au premier plan de la responsabilité des acteurs de l'ingénierie. Ils s'assurent que leurs projets respectent les règles déontologiques de leur domaine et que leur réalisation n'entraîne pas de risques inacceptables pour les individus et collectivement pour la société (cf. cas de la recherche au paragraphe 5).

→ Transparence et information

Les acteurs de l'ingénierie informent les parties prenantes, de manière transparente et à temps, des risques, des implications et des impacts potentiels de leurs projets. Dans toute la mesure du possible, ils les associent à leurs projets.

→ Conformité aux lois, règlements et normes

L'ingénierie est respectueuse des droits humains. Elle se conforme aux lois et règlements en vigueur dans les pays où elle s'exerce, ainsi qu'aux normes qui s'y appliquent. Les conditions de travail sont une préoccupation permanente des acteurs de l'ingénierie (cf. section 3, paragraphe 4).

→ Recherche en ingénierie

Les activités de recherche en ingénierie, en sciences appliquées, en technologies, développent les connaissances qui permettent des avancées techniques utiles au progrès humain. Elles engagent la responsabilité sociale mais aussi environnementale des acteurs de l'ingénierie (cf. section 2). Au cours de la phase de recherche technologique, il est important de s'assurer du respect des règles déontologiques du domaine mais aussi d'identifier de possibles risques d'usage ou d'application, ou bien de détournement, qui seraient préjudiciables aux humains ou à l'environnement. Des moyens permettant de les anticiper et de les circonscrire sont à mobiliser.

→ Développement et partage des connaissances

Les acteurs de l'ingénierie adoptent une approche multidisciplinaire et veillent à renforcer continument leurs connaissances scientifiques, techniques mais aussi humaines et sociales. Ils sont soutenus par leurs employeurs (cf. section 3, paragraphe 3). Ils documentent, partagent et vulgarisent leurs connaissances et leurs expériences, ils contribuent aux débats publics et ils alertent sur les limites des connaissances présentes, les incertitudes, favorisant ainsi un développement collectif responsable.

→ Référentiels de formation

Les référentiels utilisés pour la conception des enseignements scientifiques et/ou techniques (primaire, secondaire, supérieur, général ou professionnel, formation initiale ou continue) intègrent la responsabilité sociale et environnementale (cf. section 2) ainsi que professionnelle (cf. section 3) des acteurs de l'ingénierie.

→ RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

→ Choix de conception

La conception des objets et systèmes techniques est adaptée à leurs usages raisonnables, aux exigences de la préservation des ressources naturelles et à la limitation de leur impact environnemental (cf. paragraphes 2 et 3 ci-dessous). Des choix techniques peuvent s'inspirer de solutions naturelles (exemple : biomimétisme, solutions fondées sur la nature) ou de savoirs patrimoniaux.

→ Soutenabilité

Les acteurs de l'ingénierie proposent des solutions techniques efficientes et soutenables (sobriété, simplicité, robustesse, ...) qui permettent en particulier d'accompagner ou de faciliter les évolutions des modes de vie imposées par le changement climatique. Les acteurs de l'ingénierie s'assurent de la résilience des systèmes techniques, face notamment aux risques naturels. La décarbonation de l'économie et la réduction des émissions des gaz à effet de serre sont parmi leurs principaux objectifs, avec la préservation de la biodiversité.

→ Sobriété

Les acteurs de l'ingénierie recherchent des solutions techniques qui pré servent les ressources naturelles (eau, matières premières, forêts, ...). Ils limitent les consommations d'énergie, tant en phase de conception des objets ou des systèmes qu'en phase d'utilisation ou de fonctionnement. Ils établissent les cycles de vie des produits ou systèmes, ils s'assurent de la réparabilité et de la recyclabilité des objets qu'ils développent et produisent et intègrent la gestion et le traitement des déchets associés.

→ Robustesse

Face à l'imprévisibilité à terme des conditions de leur réalisation et de leurs contextes d'usage, la robustesse des objets ou des systèmes, ainsi que des procédés associés, est privilégiée par rapport à la seule optimisation des solutions sous contraintes, de toutes natures, connues ou jugées probables.

→ Engagement climatique

La lutte contre le changement climatique constitue une obligation citoyenne à préserver le monde pour les générations futures. Une responsabilité de l'ingénierie est de le limiter (cf. paragraphes 1 à 4 ci-dessus). Une autre est de s'y adapter et d'en réduire les effets sur les humains et sur les écosystèmes naturels ou gérés³ et sur la biodiversité, en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation et de gestion des risques. L'ingénierie contribue à la gestion des écosystèmes, à leur préservation et à la régénération de ceux qui sont altérés. D'une façon générale, l'ingénierie participe à la protection de la vie dans un environnement qui peut être durablement dégradé.

³ On se reportera aux définitions des écosystèmes naturels et des écosystèmes gérés, données par le GIEC.

→ RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

→ Honnêteté et transparence

Les acteurs de l'ingénierie font preuve d'honnêteté et de transparence dans toutes leurs actions professionnelles au sein de leur organisation de travail et dans leurs interventions publiques. Ils reconnaissent les contributions des autres. Le respect de ces règles facilite le travail en équipe qu'exigent les divers champs de l'ingénierie.

→ Confidentialité

Les acteurs de l'ingénierie respectent la confidentialité des informations détenues dans le cadre de leurs activités professionnelles. Leur divulgation peut néanmoins être exigée en application de la Loi.

→ Équité, inclusion et progression professionnelle

Les acteurs de l'ingénierie, en particulier en position de management, traitent toutes les personnes équitablement, sans discrimination, quels que soient leurs sexe, âge, origine ethnique, religion, opinions, orientation sexuelle ou handicap. Ils veillent à accroître la place des femmes dans les métiers de l'ingénierie. Ils font de l'ingénierie un espace d'inclusion sociale, favorisant pour tous la progression professionnelle grâce à un accompagnement personnalisé, au recours à la transmission intergénérationnelle et à la formation continue tout au long de la vie.

→ Conditions de travail

Les acteurs de l'ingénierie en responsabilité de management promeuvent des conditions de travail appropriées, respectueuses des personnes et de leurs droits. Ils veillent, notamment dans le cadre de leur politique d'approvisionnement, à ce que les volets humains et sociaux des Objectifs de Développement Durable soient respectés dans les pays fournisseurs (santé au travail, éradication du travail indigne ou du travail des enfants,...).

→ Indépendance et objectivité

Tout conflit d'intérêt est, dès son émergence, spontanément déclaré par les acteurs de l'ingénierie aux parties concernées. Il en va de même pour des liens personnels ou professionnels qui pourraient affecter leur indépendance ou leur objectivité.

→ CONCLUSION

Le *Manifeste éthique de l'ingénierie contemporaine* a l'ambition d'accompagner les acteurs de l'ingénierie en les aidant à appréhender la complexité de leur mission dans le respect d'exigences éthiques, sociales, environnementales, professionnelles. Ce manifeste appelle à une conduite exemplaire et à un engagement réel au profit du bien-être collectif, de la qualité de l'environnement, de la préservation de la biodiversité. Les acteurs de l'ingénierie s'efforcent de respecter ces principes, afin de favoriser le progrès social et humain, de renforcer la confiance accordée à leurs métiers et ainsi de contribuer à leur attractivité.

Toute organisation qui souhaite signer ce manifeste doit se faire connaître en transmettant son logotype ainsi que le nom et la fonction du signataire à l'adresse électronique ci-dessous. Pour une organisation qui souhaite seulement le soutenir, le logotype suffit.

communication@academie-technologies.fr

→ PARTENAIRES SIGNATAIRES



ACADEMIE
DES TECHNOLOGIES

Manoelle LEPOUTRE
Présidente



Michel KAHAN
Président



Lamri ADOUI
Président



Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises
d'Ingénieurs

Emmanuel DUFLOS
Président



Delphine MANCEAU
Présidente



Monique AXELOS
Directrice scientifique



François JACQ
Président Directeur
général



SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

Aurélien GUEZ
Président



Magali COTTAVE
Présidente



Stéphane DOUR
Directeur à Bpifrance



ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS D'IUT

Laurent MILLAND
Président



Florent LE BOURHIS
Président

→ PARTENAIRES SIGNATAIRES (SUITE)



Fabrice LE STER
Président



Daniel RICHET
Directeur général



Hélène CHAHINE
Déléguée générale



Fatima BAKHTI
Présidente



Valérie BRUSSEAU
Présidente



Stéphane GORCE
Président



Laurent CHAMPANEY
Directeur Général



Bénédicte FAUVARGE-COSSON
Administratrice générale



Maxime COSTILHES
Directeur général



Anne-Lucie WACK
Directrice générale



Cécile DUBARRY
Directrice générale

→ SIGNATAIRES



IMT Atlantique
Bretagne-Pays de la Loire
École Mines-Télécom

Christophe LEROUGE
Directeur



IMT Mines Albi
École Mines-Télécom

Lionel LUQUIN
Directeur



IMT Mines Alès
École Mines-Télécom

Assia TRIA
Directrice



IMT Nord Europe
École Mines-Télécom
IMT-Université de Lille

Céline FASULO
Directrice



Institut Mines-Télécom
Business School

Herbert CASTERAN
Directeur



Jacques FAYOLLE
Directeur



Patrick OLIVIER
Directeur



François DELLACHERIE
Directeur



Hélène POIRIER
Directrice



Carole SINFORT
Directrice



Romain JEANTET
Directeur

→ PARTENAIRES SOUTIENS



Atlas

Opérateur de compétences

